

Les 5 choses à vérifier sur votre relevé de carrière CARMF avant 60 ans

Un relevé incomplet ou erroné peut vous coûter plusieurs milliers d'euros de pension à vie. Ce guide vous donne la méthode pour l'auditer vous-même — avant qu'il ne soit trop tard.

35 100 €

Pension annuelle brute moyenne

79 %

De la pension non affectée par la décote (RC + ASV)

3-5 ans

Avant la retraite pour corriger les anomalies

Pourquoi ce guide est indispensable

La CARMF gère trois régimes obligatoires (base, complémentaire RC, et ASV). Chaque année d'affiliation génère des points qui déterminent votre future pension. Or les erreurs sur les relevés sont **fréquentes** — et une anomalie non détectée avant la liquidation peut représenter **plusieurs dizaines de milliers d'euros perdus à vie**.

Exemple : 20 points RC manquants = $20 \times 77,14 \text{ €} = 1\,543 \text{ €/an de pension perdus}$. Sur 20 ans de retraite, cela représente **30 860 €** définitivement perdus si l'erreur n'est pas corrigée avant la liquidation.

1

Verification n°1 — **Toutes vos années d'activité sont-elles présentes ?**

Pour chaque année d'activité libérale, une ligne doit apparaître avec les revenus déclarés et les points générés. Une année manquante = des points perdus.

Vérifiez notamment les années de début de carrière (affiliations parfois tardives) et les années de remplacement avant installation.

Action : *Comparez votre relevé CARMF avec vos déclarations 2035 année par année. Tout écart doit être signalé à la CARMF avec justificatifs.*

2

Vérification n°2 — Vos périodes spécifiques sont-elles bien comptabilisées ?

Ces situations ouvrent droit à des points ou trimestres sans cotisation — mais ne sont pas toujours enregistrées automatiquement :

- **Conges maternité** : trimestres validés sans cotisation
- **Arrets maladie longue durée** : droits maintenus sous conditions
- **Service militaire / national** : à faire valoir explicitement
- **Enfant handicapé à charge** : 1 trimestre tous les 3 ans, max 3 par enfant
- **3 enfants ou plus** : majoration +10 % sur la pension (base + complémentaire)

Action : Vérifiez que chacune de ces situations figure dans votre dossier CARMF. Pour les enfants : fournir le livret de famille.

3

Vérification n°3 — Votre statut conventionné est-il bien enregistré chaque année ?

Le régime ASV — environ 30 à 35 % de la pension totale — est réservé aux médecins conventionnés. Si la CARMF ne sait pas que vous étiez conventionné une année donnée, **vous n'aurez aucun point ASV pour cette période.**

Ce problème survient lors des années de début de convention, de changement de secteur ou après une période hors convention.

Action : Vérifiez que la mention "conventionné" apparaît bien chaque année sur le relevé. En cas de doute, demandez une attestation de conventionnement à votre CPAM.

4

Vérification n°4 — Les revenus déclarés correspondent-ils à vos 2035 ?

Les points sont calculés sur les revenus transmis par les services fiscaux à la CARMF. Cette transmission peut comporter des erreurs, des décalages ou des omissions.

- **Impact d'un revenu RC sous-estimé de 15 000 €** : -1 point RC → -77 €/an à vie (-1 540 € sur 20 ans de retraite)
- **Impact d'une année entière non transmise** : perte de 10-11 pts RC → -770 à -850 €/an
- **Impact d'un statut conventionné non reconnu** : perte de tous les points ASV de l'année

Action : Comparez ligne à ligne les revenus de votre relevé CARMF avec vos déclarations 2035. En cas de différence, contactez la CARMF avec copie de votre avis d'imposition.

5

Vérification n°5 — Simulez l'impact des anomalies avant de liquider

Avant votre départ, calculez précisément l'impact concret de chaque anomalie potentielle sur votre pension. Ce calcul est souvent révélateur.

2 trimestres manquants avec report de départ : si cela décale votre retraite de 6 mois, vous renoncez à 6 x 2 900 à 3 500 € = **17 000 à 21 000 € non perçus**.

2 trimestres manquants avec décote : la décote est de 2,5 % sur le régime de base. Sur 10 000 €/an de pension de base, c'est **250 €/an perdus à vie** — soit 5 000 € sur 20 ans.

Action : Demandez une projection officielle de retraite à la CARMF via votre espace eCARMF, 3 à 5 ans avant votre départ prévu.

La checklist rapide

■	Années d'activité	Toutes les années présentes, revenus cohérents avec les 2035
■	Périodes spécifiques	Maternité, maladie, militaire, enfant handicapé, 3 enfants
■	Statut conventionné	Mention "conventionné" présente chaque année
■	Revenus déclarés	Cohérents ligne à ligne avec les déclarations 2035
■	Simulation de l'impact	Projection officielle demandée à la CARMF

À retenir : une erreur corrigée avant la liquidation est gratuite et rapide. Après la liquidation, les corrections rétroactives sont longues, complexes, et parfois impossibles faute de justificatifs anciens.

Vous voulez qu'on vérifie votre relevé ensemble ?

Notre bilan retraite inclut un audit complet de votre relevé CARMF — points, trimestres, statut conventionné, majorations. En 30 minutes, vous savez exactement où vous en êtes et ce qu'il faut corriger avant votre départ.

Demander un bilan gratuit · retraitedumedecin.fr